



FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}

FNB Fidelity Advantage Ether^{MC}

États financiers semestriels

30 septembre 2025

AVIS DE NON-EXAMEN PAR L'AUDITEUR DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Fidelity Investments Canada s.r.l., le gestionnaire du Fonds, nomme un auditeur indépendant pour effectuer l'audit des états financiers annuels du Fonds. Conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières (Règlement 81-106), si les états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par un auditeur, ils doivent être accompagnés d'un avis en faisant état.

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un examen par un auditeur indépendant du Fonds conformément aux normes des Comptables professionnels agréés du Canada.

États financiers (non audité)

États de la situation financière

Montants en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par titre
Au

30 septembre
2025

31 mars
2025

Actif courant (note 3)

Actifs numériques, à la juste valeur	1 524 311 \$	926 809 \$
Trésorerie	3 638	2 341
Souscriptions à recevoir	7 866	981
	<u>1 535 815</u>	<u>930 131</u>

Passif courant (note 3)

Montants à payer pour l'achat de placements	5 068	990
Rachats à payer	2 622	—
Frais de gestion et de conseil à payer (note 4)	373	246
Autres montants et charges à payer (note 4)	37	23
	<u>8 100</u>	<u>1 259</u>

Actif net attribuable aux porteurs de titres (notes 3 et 6)

1 527 715 \$ 928 872 \$

Actif net attribuable aux porteurs de titres, par série et par titre (note 6)

Série L : (1 527 715 \$ et 928 872 \$, respectivement)

52,45 \$ 39,23 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

États financiers semestriels

FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}
États financiers (non audité) – suite

États du résultat global

Montants en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par titre
 Pour les semestres clos les 30 septembre

	2025	2024
Revenus de placement (note 3)		
Intérêts	23 \$	45 \$
Gain (perte) sur les actifs numériques		
Gain (perte) net réalisé sur les actifs numériques	16 453	2 342
Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des actifs numériques	317 052	(51 211)
	<u>333 505</u>	<u>(48 869)</u>
Gain (perte) net de change		
Gain (perte) net réalisé sur les opérations de change	(13)	37
	<u>(13)</u>	<u>37</u>
Total des revenus (pertes) de placement	<u>333 515</u>	<u>(48 787)</u>
Charges d'exploitation (note 4)		
Frais de gestion et de conseil	2 040	924
Frais du Comité d'examen indépendant	—	—
Commissions et autres coûts liés au portefeuille	—	—
Taxe de vente	202	90
	<u>2 242</u>	<u>1 014</u>
Total des charges d'exploitation	<u>2 242</u>	<u>1 014</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	<u>331 273 \$</u>	<u>(49 801) \$</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par série (note 3)		
Série L	<u>331 273 \$</u>	<u>(49 801) \$</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par série et par titre (notes 3 et 6)		
Série L	<u>12,67 \$</u>	<u>(3,00) \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

États financiers semestriels

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres

Montants en milliers de dollars canadiens	
Pour le semestre clos le 30 septembre 2025	Série L
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	928 872 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	331 273
Opérations sur titres (note 6)	
Produit de la vente de titres	318 953
Montants versés au rachat de titres	(51 383)
	267 570
Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	1 527 715 \$
Pour le semestre clos le 30 septembre 2024	Série L
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	466 793 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	(49 801)
Opérations sur titres (note 6)	
Produit de la vente de titres	120 940
Montants versés au rachat de titres	(14 441)
	106 499
Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	523 491 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}
États financiers (non audité) – suite

Tableaux des flux de trésorerie

Montants en milliers de dollars canadiens

Pour les semestres clos les 30 septembre

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 3) :

	2025	2024
Achat d'actifs numériques	(299 174) \$	(114 703) \$
Produit de la vente d'actifs numériques	39 243	7 580
Trésorerie reçue au titre des intérêts	23	45
Trésorerie versée au titre des charges d'exploitation	(2 101)	(1 023)

Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation

	(262 009)	(108 101)
--	-----------	-----------

Flux de trésorerie liés aux activités de financement (note 3) :

Produit de la vente de titres	312 067	122 743
Montants versés au rachat de titres	(48 761)	(14 441)

Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement

	263 306	108 302
--	---------	---------

Variation nette de la trésorerie

	1 297	201
--	-------	-----

Trésorerie à l'ouverture de la période

	2 341	1 125
--	-------	-------

Trésorerie à la clôture de la période

	3 638 \$	1 326 \$
--	----------	----------

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

États financiers semestriels

Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2025 (non audité)

Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de titres (actif net)

Actifs numériques – 99,8 %			
	Nombre d'actifs numériques	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
Bitcoins	9 571	<u>892 888 833</u>	<u>1 524 310 572</u>
TOTAL – ACTIFS NUMÉRIQUES – 99,8 %		<u>892 888 833</u>	<u>1 524 310 572</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF (DU PASSIF), MONTANT NET – 0,2 %			<u>3 404 792</u>
ACTIF NET – 100 %			<u><u>1 527 715 364</u></u>

Remarque

Les coûts comprennent les commissions versées aux courtiers et les autres frais d'opérations, le cas échéant.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}

Notes propres au Fonds

Pour la période close le 30 septembre 2025 (non audité)
(Montants en milliers de dollars; nombre de titres en milliers, sauf indication contraire)

Création du Fonds (note 1)

La date de création du FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD} (le « Fonds ») est le 22 novembre 2021. Le Fonds a commencé ses activités le 30 novembre 2021 et a commencé à offrir ses séries de titres à la Bourse de Toronto à la date suivante :

Série	Date de l'inscription	Symbole à la bourse
L	2 décembre 2021	FBTC

Le cours de clôture des parts rachetables du Fonds à la Bourse de Toronto est le suivant :

30 septembre 2025*	31 mars 2025*
52,46 \$	39,18 \$

* Le cours moyen est indiqué lorsqu'aucune opération n'a eu lieu le dernier jour ouvrable de la période considérée.

Un placement dans un fonds sous-jacent géré par Fidelity ou dans un FNB géré à l'externe est désigné comme un fonds sous-jacent.

Le Fonds a pour objectif d'investir dans les bitcoins. L'indice de référence du Fonds est l'indice Fidelity Bitcoin.

Évaluation des placements et des dérivés (note 3, montants non arrondis)

Le Fonds classe les données entrant dans l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés selon une hiérarchie à trois niveaux présentée ci-après. Les transferts entre les niveaux 1 et 2, le cas échéant, sont présentés relativement aux périodes indiquées. S'agissant de placements pour lesquels des données de niveau 3 ont été utilisées, soit à l'ouverture, soit à la clôture de la période en cours, des rapprochements sont présentés relativement à toute opération s'étant produite durant les périodes indiquées ci-dessous.

Données d'entrée au 30 septembre 2025 :				
Description	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Titres :				
Actifs numériques	1 524 310 572	—	1 524 310 572	—
Total des titres :	<u>1 524 310 572</u>	<u>—</u>	<u>1 524 310 572</u>	<u>—</u>
Données d'entrée au 31 mars 2025 :				
Description	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Titres :				
Actifs numériques	926 808 806	—	926 808 806	—
Total des titres :	<u>926 808 806</u>	<u>—</u>	<u>926 808 806</u>	<u>—</u>

Pour la période, les transferts du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 1 ont respectivement été de — \$ et de — \$ (— \$ et — \$, respectivement, pour la période précédente).

Le Fonds ne détenait aucune position importante dans des placements de niveau 3 à l'ouverture ou à la clôture de la période.

Frais de gestion et de conseil (note 4)

Fidelity fournit des services de conseil en placement visant le portefeuille de placements du Fonds et prend des dispositions en vue de l'acquisition et de la cession des placements du portefeuille, y compris toutes les ententes de courtage nécessaires à cet égard.

Les taux des frais de gestion annuels applicables à chaque série sont les suivants :

	Taux (%)	Taux avant le 13 janvier 2025 (%)
Série L	0,320	0,390

FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}

Notes propres au Fonds – suite

Pour la période close le 30 septembre 2025 (non audité)

(Montants en milliers de dollars; nombre de titres en milliers, sauf indication contraire)

Impôt et distributions (note 5)

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

À la clôture de la dernière année d'imposition, le Fonds ne disposait pas de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées à des fins fiscales.

Opérations sur titres et sociétés affiliées (notes 3 et 6)

Opérations sur titres — Les opérations sur titres et le nombre moyen pondéré de titres de chaque série sont les suivants :

	Titres en circulation à l'ouverture de la période	Émis	Réinvestis	Rachetés	Titres en circulation à la clôture de la période	Nombre moyen pondéré de titres
Période close le 30 septembre 2025						
Série L	23 675	6 525	—	(1 075)	29 125	26 154
Période close le 30 septembre 2024						
Série L	14 700	4 200	—	(500)	18 400	16 579

Sociétés affiliées — Au 30 septembre 2025, Fidelity et ses sociétés affiliées détenaient environ 31 % du Fonds. Au 31 mars 2025, Fidelity et ses sociétés affiliées détenaient environ 27 % du Fonds.

Risque lié aux actifs numériques (note 7)

Risque de volatilité du cours du bitcoin — Si la valeur du Fonds avait augmenté ou diminué de 10 % au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025, toutes les autres variables étant restées constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de titres du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ 152 431 \$ (92 681 \$ au 31 mars 2025).

FNB Fidelity Advantage Ether^{MC}

États financiers (non audité)

États de la situation financière

Montants en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par titre Au	30 septembre 2025	31 mars 2025
Actif courant (note 3)		
Actifs numériques, à la juste valeur	102 391 \$	28 801 \$
Trésorerie	234	75
	<u>102 625</u>	<u>28 876</u>
Passif courant (note 3)		
Frais de gestion et de conseil à payer (note 4)	31	10
Autres montants et charges à payer (note 4)	3	—
	<u>34</u>	<u>10</u>
Actif net attribuable aux porteurs de titres (notes 3 et 6)	<u>102 591 \$</u>	<u>28 866 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de titres, par série et par titre (note 6)		
Série L : (102 591 \$ et 28 866 \$, respectivement)	<u>77,14 \$</u>	<u>35,20 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

États financiers semestriels

FNB Fidelity Advantage Ether^{MC}
États financiers (non audité) – suite

États du résultat global

Montants en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par titre
Pour les semestres clos les 30 septembre

	2025	2024
Revenus de placement (note 3)		
Intérêts	1 \$	1 \$
Gain (perte) sur les actifs numériques		
Gain (perte) net réalisé sur les actifs numériques	—	(4)
Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des actifs numériques	43 886	(6 795)
	<u>43 886</u>	<u>(6 799)</u>
Gain (perte) net de change		
Gain (perte) net réalisé sur les opérations de change	(3)	3
	<u>(3)</u>	<u>3</u>
Total des revenus (pertes) de placement	<u>43 884</u>	<u>(6 795)</u>
Charges d'exploitation (note 4)		
Frais de gestion et de conseil	119	37
Frais liés aux services d'évaluation et de tenue de livres	—	26
Frais du Comité d'examen indépendant	—	—
Commissions et autres coûts liés au portefeuille	—	—
Droits de garde	—	10
Honoraires d'audit	—	10
Frais de licence	—	42
Droits de dépôt	—	7
Taxe de vente	13	12
Total des charges d'exploitation	<u>132</u>	<u>144</u>
Charges abandonnées (note 4)	—	(76)
Charges d'exploitation nettes	<u>132</u>	<u>68</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	<u>43 752 \$</u>	<u>(6 863) \$</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par série (note 3)		
Série L	<u>43 752 \$</u>	<u>(6 863) \$</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par série et par titre (notes 3 et 6)		
Série L	<u>41,95 \$</u>	<u>(20,32) \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

États financiers semestriels

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres

Montants en milliers de dollars canadiens	
Pour le semestre clos le 30 septembre 2025	Série L
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	28 866 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	43 752
Opérations sur titres (note 6)	
Produit de la vente de titres	29 973
	29 973
Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	102 591 \$
Pour le semestre clos le 30 septembre 2024	Série L
Actif net attribuable aux porteurs de titres à l'ouverture de la période	18 409 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités	(6 863)
Opérations sur titres (note 6)	
Produit de la vente de titres	8 670
	8 670
Actif net attribuable aux porteurs de titres à la clôture de la période	20 216 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

FNB Fidelity Advantage Ether^{MC}
États financiers (non audité) – suite

Tableaux des flux de trésorerie

Montants en milliers de dollars canadiens

Pour les semestres clos les 30 septembre

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 3) :

Achat d'actifs numériques

2025

2024

(29 706) \$

(10 504) \$

Produit de la vente d'actifs numériques

—

3

Trésorerie reçue au titre des intérêts

1

—

Trésorerie versée au titre des charges d'exploitation

(109)

(75)

Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation

(29 814)

(10 576)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement (note 3) :

Produit de la vente de titres

29 973

10 620

Montants versés au rachat de titres

—

—

Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement

29 973

10 620

Variation nette de la trésorerie

159

44

Trésorerie à l'ouverture de la période

75

29

Trésorerie à la clôture de la période

234 \$

73 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

États financiers semestriels

Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2025 (non audité)

Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de titres (actif net)

Actifs numériques – 99,8 %			
	Nombre d'actifs numériques	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
Ether	17 674	<u>73 061 660</u>	<u>102 390 800</u>
TOTAL – ACTIFS NUMÉRIQUES – 99,8 %		<u>73 061 660</u>	<u>102 390 800</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF (DU PASSIF), MONTANT NET – 0,2 %			<u>199 815</u>
ACTIF NET – 100 %			<u><u>102 590 615</u></u>

Remarque

Les coûts comprennent les commissions versées aux courtiers et les autres frais d'opérations, le cas échéant.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers. Voir la note 1 pour les périodes de déclaration du Fonds.

FNB Fidelity Advantage Ether^{MC}

Notes propres au Fonds

Pour la période close le 30 septembre 2025 (non audité)
(Montants en milliers de dollars; nombre de titres en milliers, sauf indication contraire)

Création du Fonds (note 1)

La date de création du FNB Fidelity Advantage Ether^{MC} (le « Fonds ») est le 25 août 2022. Le Fonds a commencé ses activités le 26 septembre 2022 et a commencé à offrir ses séries de titres à la Bourse de Toronto à la date suivante :

Série	Date de l'inscription	Symbole à la bourse
L	28 septembre 2022	FETH

Le cours de clôture des parts rachetables du Fonds à la Bourse de Toronto est le suivant :

30 septembre 2025*	31 mars 2025*
77,69 \$	35,10 \$

* Le cours moyen est indiqué lorsqu'aucune opération n'a eu lieu le dernier jour ouvrable de la période considérée.

Un placement dans un fonds sous-jacent géré par Fidelity ou dans un FNB géré à l'externe est désigné comme un fonds sous-jacent.

Le Fonds a pour objectif d'investir dans l'ether. L'indice de référence du Fonds est l'indice Fidelity Ethereum.

Évaluation des placements et des dérivés (note 3, montants non arrondis)

Le Fonds classe les données entrant dans l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés selon une hiérarchie à trois niveaux présentée ci-après. Les transferts entre les niveaux 1 et 2, le cas échéant, sont présentés relativement aux périodes indiquées. S'agissant de placements pour lesquels des données de niveau 3 ont été utilisées, soit à l'ouverture, soit à la clôture de la période en cours, des rapprochements sont présentés relativement à toute opération s'étant produite durant les périodes indiquées ci-dessous.

Données d'entrée au 30 septembre 2025 :

Description	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<u>Titres :</u>				
Actifs numériques	102 390 800	—	102 390 800	—
Total des titres :	<u>102 390 800</u>	<u>—</u>	<u>102 390 800</u>	<u>—</u>

Données d'entrée au 31 mars 2025 :

Description	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<u>Titres :</u>				
Actifs numériques	28 801 419	—	28 801 419	—
Total des titres :	<u>28 801 419</u>	<u>—</u>	<u>28 801 419</u>	<u>—</u>

Pour la période, les transferts du niveau 1 au niveau 2 et du niveau 2 au niveau 1 ont respectivement été de — \$ et de — \$ (— \$ et — \$, respectivement, pour la période précédente).

Le Fonds ne détenait aucune position importante dans des placements de niveau 3 à l'ouverture ou à la clôture de la période.

Frais de gestion et de conseil (note 4)

Fidelity fournit des services de conseil en placement visant le portefeuille de placements du Fonds et prend des dispositions en vue de l'acquisition et de la cession des placements du portefeuille, y compris toutes les ententes de courtage nécessaires à cet égard.

Les taux des frais de gestion annuels applicables à chaque série sont les suivants :

	Taux (%)	Taux avant le 23 juillet 2024 (%)
Série L	0,390	0,400

FNB Fidelity Advantage Ether^{MC}
Notes propres au Fonds – suite

Pour la période close le 30 septembre 2025 (non audité)
(Montants en milliers de dollars; nombre de titres en milliers, sauf indication contraire)

Droits de garde (note 4)

Services de compensation Fidelity Canada s.r.l. et Fidelity Digital Assets Services, LLC agissent comme dépositaire et sous-dépositaire du Fonds et ont la garde de ses actifs. Le Fonds a payé des droits de garde de – \$ pour la période close le 30 septembre 2025 (10 \$ au 30 septembre 2024).

Frais de licence (note 4)

Fidelity a retenu les services de Fidelity Product Services LLC, société affiliée à Fidelity Investments, pour que celle-ci utilise les données de l'indice Fidelity Ethereum (l'« indice ») aux fins de l'établissement du prix des parts du Fonds, en se basant sur une valeur liquidative, calculée en totalité ou en partie en fonction de la performance de l'indice. Le Fonds a payé des frais de licence de – \$ pour la période close le 30 septembre 2025 (42 \$ au 30 septembre 2024).

Impôt et distributions (note 5)

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

À la clôture de la dernière année d'imposition, le Fonds ne disposait pas de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées à des fins fiscales.

Opérations sur titres et sociétés affiliées (notes 3 et 6)

Opérations sur titres — Les opérations sur titres et le nombre moyen pondéré de titres de chaque série sont les suivants :

	Titres en circulation à l'ouverture de la période	Émis	Réinvestis	Rachetés	Titres en circulation à la clôture de la période	Nombre moyen pondéré de titres
Période close le 30 septembre 2025						
Série L	820	510	—	—	1 330	1 043
Période close le 30 septembre 2024						
Série L	280	150	—	—	430	338

Sociétés affiliées — Au 30 septembre 2025, Fidelity et ses sociétés affiliées détenaient environ 21 % du Fonds. Au 31 mars 2025, Fidelity et ses sociétés affiliées détenaient environ 21 % du Fonds.

Risque lié aux actifs numériques (note 7)

Risque de volatilité du cours de l'ether — Si la valeur du Fonds avait augmenté ou diminué de 10 % au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025, toutes les autres variables étant restées constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de titres du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ 10 239 \$ (2 880 \$ au 31 mars 2025).

Notes annexes

Pour la période close le 30 septembre 2025 (non audité)
(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Création des Fonds

Le FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD} et le FNB Fidelity Advantage Ether^{MC} (collectivement, les « Fonds ») sont des fonds négociés en bourse constitués en fiducie à participation unitaire en vertu des lois de la province d'Ontario et sont des fonds communs de placement alternatifs selon la définition du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (Règlement 81-102). Les parts du Fonds sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX). Les Fonds sont autorisés à émettre un nombre illimité de titres.

Fidelity Investments Canada s.r.l. (Fidelity), à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds (le « gestionnaire »), est responsable des activités quotidiennes du Fonds et fournit tous les services de gestion générale et d'administration. Depuis juin 2024, Fidelity est l'administrateur des Fonds (en remplacement de State Street Trust Company Canada). Fidelity, le conseiller en valeurs, est responsable de la gestion des portefeuilles des Fonds. Le gestionnaire a retenu les services de Services de compensation Fidelity Canada s.r.l. (SCFC) comme dépositaire des Fonds et pour la garde de leurs actifs. SCFC est un courtier en valeurs qui est autorisé à agir comme dépositaire des Fonds conformément à la dispense du Règlement 81-102. Le siège social du Fonds est situé au 483 Bay Street, Suite 300, Toronto (Ontario) M5G 2N7.

Actuellement, les séries des FNB Fidelity suivantes sont offertes :

Les séries L sont offertes aux investisseurs à la TSX par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Les états de la situation financière sont arrêtés au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025, selon le cas, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les semestres clos le 30 septembre 2025 et le 30 septembre 2024, selon le cas. Lorsqu'un Fonds a été créé pendant la période considérée ou la période précédente, l'information présentée porte sur la période allant de la date de création de ce Fonds jusqu'au 30 septembre 2025 ou au 30 septembre 2024, selon le cas. La date de création de chaque Fonds est indiquée dans les notes propres au Fonds. L'inventaire du portefeuille pour chacun des Fonds est arrêté au 30 septembre 2025. Dans le présent document, le terme « périodes » désigne les périodes définies ci-dessus.

2. Référentiel comptable

Déclaration de conformité — Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS[®] de comptabilité) et applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire* (IAS 34). Sauf indication contraire, les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées uniformément.

Les méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les normes IFRS de comptabilité publiées en date du 6 novembre 2025, date à laquelle la publication des présents états financiers intermédiaires a été autorisée par le conseil d'administration de Fidelity. Toute modification ultérieure apportée aux normes IFRS de comptabilité et applicable aux états financiers annuels d'un Fonds pour la période close le 31 mars 2026 pourrait donner lieu à un retraitement des présents états financiers intermédiaires.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation — Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de chaque Fonds.

Notes propres au Fonds — Chaque Fonds présente l'information financière pertinente à ses états financiers dans ses notes propres au Fonds. Ces informations figurent immédiatement après l'inventaire du portefeuille du Fonds et sont à lire en parallèle avec les présentes notes annexes.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Base d'évaluation — Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf les actifs numériques inscrits dans l'état de la situation financière, lesquels sont évalués à la juste valeur moins les coûts de cession.

Utilisation d'estimations et de jugements — En appliquant les normes IFRS de comptabilité, la direction doit faire certaines estimations et poser certains jugements à la date des états financiers. Les principaux éléments des états financiers pouvant donner lieu à des estimations et des jugements comptables importants sont les suivants :

Évaluation de la juste valeur — Un Fonds peut investir dans des actifs numériques qui ne sont pas cotés sur un marché actif. S'il y a lieu, ces actifs sont classés aux niveaux 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs décrite ci-après. Lorsque les prix ou les cours de marché ne sont pas faciles à obtenir ou qu'ils ne sont pas fiables, des méthodes d'évaluation conformes aux politiques adoptées par le gestionnaire sont utilisées de bonne foi. Les facteurs pris en compte pour l'évaluation de la juste valeur sont, entre autres, les cours obtenus auprès de teneurs de marché réputés, les événements ayant touché le marché ou le titre concerné, les fluctuations des taux d'intérêt et la qualité du crédit. Les modèles d'évaluation de la juste valeur utilisent des données observables lorsque cela est possible. Le gestionnaire doit toutefois, à l'occasion, formuler des estimations et des hypothèses en s'appuyant sur la meilleure information dont il dispose au moment concerné. Toute révision apportée à ces estimations pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des actifs, et cette incidence pourrait être importante.

Actifs numériques — Les actifs numériques sont des cryptomonnaies comme le bitcoin et l'ether, qui ne sont pas émis par un État, une banque ou un organisme central et qui s'appuient sur un registre décentralisé des transactions publiques ou « réseau ». L'International Accounting Standards Board (IASB) poursuit sa réflexion sur les actifs numériques et leur comptabilisation et Fidelity reste à l'affût des nouvelles analyses et interprétations de l'IASB et de tout autre organisme normatif dans le monde entier.

Fidelity traite les actifs numériques détenus par le Fonds comme des produits de base. Le Fonds effectue régulièrement des transactions sur ces actifs dans le but de tirer un bénéfice de la fluctuation du prix ou de la marge offerte aux investisseurs. Après la comptabilisation initiale, l'ensemble des actifs numériques est donc comptabilisé à la juste valeur diminuée des coûts de cession, selon IAS 2 *Stocks* (IAS 2). Les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des actifs numériques sont présentés à l'état du résultat global au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des actifs numériques » et au poste « Gain (perte) net réalisé sur les actifs numériques », lorsque les positions sont liquidées. Le montant comptabilisé correspond à la différence entre la juste valeur et le coût moyen des actifs numériques.

Notes annexes – suite

Pour la période close le 30 septembre 2025 (non audité)
(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Évaluation des actifs numériques — Les actifs numériques sont classés en tant que stocks selon IAS 2 et sont évalués à la juste valeur moins les coûts de cession.

Chaque Fonds classe les données entrant dans l'évaluation de la juste valeur de ses actifs numériques selon une hiérarchie à trois niveaux présentée ci-après.

Niveau 1 — prix cotés sur des marchés actifs pour des placements identiques

Niveau 2 — autres données d'entrée observables importantes (y compris les valorisations et les prix cotés de titres semblables, etc.)

Niveau 3 — données d'entrée non observables (y compris les propres hypothèses du Fonds, fondées sur la meilleure information disponible)

Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent donner lieu au transfert d'un placement d'un niveau à un autre. Les transferts entre les niveaux sont considérés comme ayant été effectués à l'ouverture de la période. Les transferts entre les niveaux 1 et 2 résultent principalement des méthodes d'évaluation utilisées. Les transferts vers le niveau 3 s'expliquent par un manque de données de marché observables résultant de baisses d'activité sur le marché ou de baisses de liquidité. Les transferts à partir du niveau 3 sont attribuables à des données de marché observables devenues disponibles pour ces titres.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des actifs numériques d'un Fonds sont les suivantes :

Les bitcoins sont évalués quotidiennement au moyen du cours de l'indice Fidelity Bitcoin et sont classés au niveau 2. L'indice Fidelity Bitcoin vise à reproduire le rendement du bitcoin en dollar américain. Il utilise les données du cours du bitcoin issues de plateformes d'échange admissibles et la méthode du cours médian pondéré sur les cinq dernières minutes avant la clôture des marchés à 16 h (HNE). Le calcul du cours de l'indice Fidelity Bitcoin s'appuie sur toutes les transactions individuelles ayant lieu au cours de cette période de cinq minutes sur les plateformes d'échange admissibles et par une sélection des prix associée au 50^e percentile du volume total.

L'ether est évalué quotidiennement au moyen du cours de l'indice Fidelity Ethereum et est classé au niveau 2. L'indice Fidelity Ethereum vise à reproduire le rendement de l'ether en dollar américain. Il utilise les données du cours de l'ether issues de plateformes d'échange admissibles et la méthode du cours médian pondéré sur les cinq dernières minutes avant la clôture des marchés à 16 h (HNE). Le calcul du cours de l'indice Fidelity Ethereum s'appuie sur toutes les transactions individuelles ayant lieu au cours de cette période de cinq minutes sur les plateformes d'échange admissibles et par une sélection des prix associée au 50^e percentile du volume total.

Trésorerie — La trésorerie, dont les devises, est constituée de dépôts auprès du dépositaire.

Autres actifs et passifs — Les autres actifs et passifs peuvent comprendre les montants à payer au dépositaire, aux sociétés affiliées et aux autres contreparties, ou à recevoir de ceux-ci, au titre des charges à payer et des autres opérations en attente de règlement à la clôture de la période. Ces montants sont comptabilisés au coût amorti, qui avoisine la juste valeur, vu la nature à court terme de ces éléments.

Évaluation des titres rachetables émis par les Fonds — L'obligation d'un Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est comptabilisée au montant du rachat. Au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025, la valeur liquidative par titre d'un Fonds pouvait différer de moins de 0,01 \$ (non arrondi) de son actif net attribuable aux porteurs de titres par série et par titre calculé conformément aux normes IFRS de comptabilité, en raison des procédures normales de fin de période pour clôturer les comptes. Tout écart de 0,01 \$ (non arrondi) ou plus entre la valeur liquidative par titre et l'actif net attribuable aux porteurs de titres est expliqué dans les notes propres à chaque Fonds.

Conversion des devises — Les titres et les autres actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle d'un Fonds au taux de change en vigueur à la clôture de la période. Les achats et les ventes d'actifs numériques, les revenus et les charges libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date des opérations respectives. L'effet des fluctuations des taux de change sur les actifs numériques est inscrit aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les actifs numériques » et « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente sur les actifs numériques » et leur effet sur les autres opérations de change est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé sur les opérations de change » et au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des autres éléments de l'actif net libellés en devises » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries — L'actif net attribuable aux porteurs de titres est calculé pour chacune des séries de titres d'un Fonds. L'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série correspond à la quote-part de cette série dans l'actif et le passif communs à toutes les séries du Fonds, à laquelle s'ajoutent l'actif et le passif du Fonds attribuables uniquement à cette série. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées. La quote-part des revenus de placement et des charges d'exploitation attribuable à une série est fonction de la quote-part de cette série dans l'actif net attribuable aux porteurs de titres, exception faite des éléments pouvant être attribués expressément à une ou à plusieurs séries.

Actif net par titre lié aux activités — L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités, par titre figurant dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités attribuable à chaque série d'un Fonds, divisée par le nombre moyen pondéré de titres en circulation du Fonds au cours de la période.

Tableaux des flux de trésorerie — Un Fonds inscrit uniquement l'incidence nette sur les flux de trésorerie au poste « Achat d'actifs numériques » ou au poste « Produit de la vente et produit à l'échéance des actifs numériques », selon le cas, lors de la préparation des tableaux des flux de trésorerie. Conformément aux normes IFRS de comptabilité, les tableaux des flux de trésorerie d'un Fonds excluent les opérations non monétaires découlant de ses activités d'exploitation ou de financement.

Transition à IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18) — En avril 2024, une nouvelle norme IFRS de comptabilité a été publiée. Il s'agit de IFRS 18, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* (IAS 1). IFRS 18 vise à améliorer la qualité et la comparabilité des informations financières en introduisant de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. Le gestionnaire évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

Notes annexes – suite

Pour la période close le 30 septembre 2025 (non audité)
(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4. Frais et autres opérations avec des parties liées

Frais de gestion et de conseil — Fidelity agit à titre de gestionnaire des Fonds. Fidelity fait partie d'un vaste groupe de sociétés collectivement appelées « Fidelity Investments ». En contrepartie de ses services et du détachement de personnel de direction clé, les Fonds versent à Fidelity des frais de gestion mensuels qui sont fonction de la valeur liquidative de chaque série et qui sont calculés quotidiennement et versés mensuellement. Fidelity s'est assuré qu'il n'y avait aucune double facturation des frais de gestion pour les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents gérés par Fidelity.

Fidelity peut accorder à certains porteurs de titres un rabais sur les frais de gestion ou sur les charges d'un Fonds en réduisant les frais de gestion qu'elle facture au Fonds ou en réduisant le montant de certaines charges facturé au Fonds, cette réduction devant être remise par le Fonds aux porteurs de titres à titre de distribution. Ces distributions sont présentées au poste « Réduction des frais de gestion » de l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres.

Droits de garde — À titre de gestionnaire des Fonds, Fidelity a retenu les services d'une société affiliée, Services de compensation Fidelity Canada s.r.l. (SCFC), pour agir comme dépositaire de ces Fonds (le « Dépositaire ») et pour la garde de leurs actifs. SCFC a retenu les services de Fidelity Digital Asset Services, LLC pour agir à titre de sous-dépositaire des actifs numériques des Fonds (le « sous-dépositaire des actifs numériques ») et pour la garde des actifs numériques détenus par les Fonds. Le sous-dépositaire n'est pas établi au Canada et la totalité ou une part importante des actifs est située à l'extérieur du Canada. Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières leur permettant de s'attacher les services de SCFC à titre de dépositaire selon le Règlement 81-102. De plus, concernant les actifs numériques achetés ou vendus à SCFC, les Fonds ont conclu une entente leur conférant un droit contractuel de recevoir des actifs numériques de SCFC ou une obligation de remettre des actifs numériques à SCFC. Le Fonds paie des droits de garde mensuels, qui sont fonction de la valeur liquidative de chaque série et qui sont calculés quotidiennement et versés mensuellement.

Frais de licence — Fidelity a retenu les services de Fidelity Product Services LLC, société affiliée à Fidelity Investments, pour que celle-ci utilise les données de l'indice Fidelity Bitcoin et de l'indice Fidelity Ethereum (collectivement les « indices ») aux fins de l'établissement du prix des parts de chaque Fonds, en se basant sur une valeur liquidative, calculée en totalité ou en partie en fonction de la performance des indices. Les Fonds paient des frais de licence fixes pour des services. Ces frais sont calculés quotidiennement et réglés mensuellement.

Frais liés aux services d'évaluation et frais de tenue de livres — Fidelity (State Street Trust Company Canada avant juin 2024) tient les livres comptables des Fonds. Les frais liés aux services d'évaluation et les frais de tenue de livres sont établis en fonction des services rendus et sont facturés mensuellement.

Frais du Comité d'examen indépendant — Conformément au Règlement 81-107, le Comité d'examen indépendant (CEI) examine toutes les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire et formule des recommandations ou approuve les mesures qui sont prises, selon le cas, de sorte à servir le meilleur intérêt des Fonds. Le CEI se compose à l'heure actuelle de quatre membres, tous indépendants de Fidelity et de ses sociétés affiliées. La rémunération des membres du CEI se compose d'une provision d'honoraires annuelle et de jetons de présence. Les membres sont remboursés pour les frais qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions auprès du CEI. Ces coûts sont répartis entre les Fonds, selon leur quote-part de l'actif.

Taxe de vente — Certaines provinces ont harmonisé leur taxe de vente provinciale (TVP) avec la taxe fédérale sur les produits et services (TPS). La taxe de vente harmonisée (TVH) correspond au taux de 5 % de la TPS combiné à celui de la TVP des provinces concernées. La TPS/TVH à verser ou à recevoir est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de titres et la valeur de leur participation dans un Fonds à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève un Fonds. Le taux effectif de TPS/TVH applicable à chaque série d'un Fonds est fonction de la répartition des placements des porteurs de titres entre les provinces. Il est calculé selon le taux de TVH ou, si la province concernée n'applique pas la TVH, selon le taux de TPS. Tous les montants sont inscrits au poste « Taxe de vente » de l'état du résultat global.

Autres charges — Il incombe à chaque Fonds de payer les charges d'exploitation comme les droits de dépôt, les honoraires d'audit et les autres charges d'exploitation. Ces charges sont présentées séparément dans l'état du résultat global.

Charges abandonnées — Fidelity peut, à son gré, absorber ou abandonner certaines charges, et peut mettre fin à ces absorptions ou à ces renonciations sans préavis. Ces renonciations sont présentées au poste « Charges abandonnées » de l'état du résultat global.

Commissions et autres coûts liés au portefeuille — Les commissions et autres coûts liés au portefeuille sont présentés dans l'état du résultat global, déduction faite des remboursements des courtiers qui ont remboursé une partie de leurs commissions.

Il peut arriver qu'une partie des commissions soit versée pour des services de recherche. Les montants versés pour les services de recherche fournis aux Fonds par les maisons de courtage sont des estimations faites par Fidelity. Fidelity a établi des procédures qui l'aident à déterminer, de bonne foi, si la valeur des biens et des services de recherche et le montant des commissions de courtage payées sont adéquats au regard du bénéfice raisonnable que les Fonds ont pu en tirer.

Par ailleurs, une partie des transactions d'un Fonds peut être confiée à des sociétés de courtage affiliées à Fidelity Investments dans la mesure où elle s'est assurée que les compétences de ces sociétés affiliées en matière d'exécution d'opérations et leurs honoraires pour ces services correspondent aux compétences et aux honoraires de sociétés de courtage admissibles non affiliées.

Notes annexes – suite

Pour la période close le 30 septembre 2025 (non audité)
(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. Impôt et distributions

L'année d'imposition de chaque Fonds prend fin en décembre. Pour chaque année d'imposition, chaque Fonds entend déclarer et verser aux porteurs de titres un montant de revenu de placement net et un montant de gains en capital nets réalisés suffisants, de façon à ne pas être assujéti à l'impôt sur le résultat, à l'exception de l'impôt minimum de remplacement, le cas échéant. Une fiducie à participation unitaire non exonérée peut être assujéti à l'impôt minimum de remplacement si elle conserve les gains en capital et si elle porte en diminution de ces gains des charges, des pertes ou des crédits d'impôt pour dividendes, ou si elle conserve le revenu de dividendes aux fins d'un crédit d'impôt pour dividendes à la clôture de l'année d'imposition du Fonds. Chaque Fonds ne comptabilise donc aucun impôt sur le résultat en vertu d'IAS 12 *Impôts sur le résultat* (IAS 12) et, de ce fait, ne comptabilise pas non plus de produit d'impôt différé lié aux reports en avant de pertes fiscales ou aux autres différences temporaires imposables. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire les gains en capital réalisés futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur une durée maximale de 20 années d'imposition pour réduire le revenu imposable futur.

Des retenues d'impôts étrangers sur le revenu de placement sont imposées par certains pays, et sont estimées en fonction des règles fiscales et des taux d'imposition en vigueur dans les marchés étrangers en question. Les revenus de placement sont présentés avant déduction des impôts étrangers prélevés à la source. La comptabilisation des retenues d'impôts étrangers est liée à la comptabilisation des revenus de placement correspondants. Ces retenues figurent au poste « Retenues d'impôts étrangers » de l'état du résultat global et au poste « Autres montants et charges à payer » de l'état de la situation financière. Certains pays appliquent des retenues d'impôts sur les gains en capital provenant des placements. Ces retenues d'impôts sont portées en déduction de la valeur du titre concerné et incluses dans les autres montants et charges à payer. Les impôts payés au titre des gains réalisés à la vente de titres et les impôts à payer au titre des gains latents associés aux titres assujétis à des retenues d'impôts figurent respectivement au poste « Retenues d'impôts étrangers » et au poste « Variation de la plus-value (moins-value) nette latente des placements » de l'état du résultat global.

Les distributions sont imposables entre les mains des porteurs de titres. La nature des distributions à des fins fiscales est établie à la clôture de l'année d'imposition. Aux termes de la déclaration de fiducie, le fiduciaire peut inscrire à l'actif toute distribution sans augmentation du nombre de titres en circulation. Les distributions, le cas échéant, sont déclarées séparément pour chacune des séries.

Des distributions de gains en capital réalisés peuvent découler de gains de change réalisés sur les titres évalués en dollars américains. Elles sont consolidées en conséquence. Le cas échéant, ces distributions sont comptabilisées aux fins de l'impôt au Canada seulement, et ne sont pas incluses dans les états financiers ci-joints.

6. Gestion du risque lié au capital

Les titres émis et en circulation constituent le capital d'un Fonds. Le capital de chaque série d'un Fonds est divisé en un nombre illimité de titres de valeur égale, sans valeur nominale. Les parts des Fonds sont cotées à la TSX et les investisseurs peuvent les acheter ou les vendre par l'intermédiaire de courtiers désignés dans leur province ou territoire de résidence. Les investisseurs qui achètent et vendent des parts pourraient avoir à payer les commissions de courtage usuelles.

À toute date à laquelle la TSX est ouverte (jour de bourse), un courtier désigné peut passer un ordre de souscription ou de rachat visant un nombre prescrit de parts d'un Fonds. Pour tout ordre reçu avant l'heure limite applicable d'un jour de bourse, le Fonds émet à l'intention du courtier désigné le nombre prescrit de parts en fonction de la valeur liquidative par part déterminée lors du jour de bourse applicable. Les ordres reçus après l'heure limite applicable du jour de bourse seront réputés avoir été reçus le jour de bourse suivant. Les heures limites de chaque Fonds sont énoncées dans leur prospectus respectif.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, un courtier désigné doit remettre un paiement qui comprend : i) un panier de titres et un montant de trésorerie suffisant pour que la valeur du panier de titres et le montant en trésorerie versé correspondent à la valeur liquidative par part totale des parts souscrites ou rachetées; ou ii) un montant de trésorerie correspondant à la valeur liquidative par part totale des parts souscrites ou rachetées; ou iii) d'autres titres et un montant de trésorerie suffisant, déterminé par le gestionnaire, pour que la valeur des titres et le montant de trésorerie versé correspondent à la valeur liquidative par part totale des parts souscrites ou rachetées.

En tout temps pendant les jours de bourse, les porteurs de titres peuvent i) demander le rachat des parts d'un Fonds à un prix de rachat équivalant à 95 % de leur cours de clôture à la TSX au jour du rachat, dans la limite maximale de la valeur liquidative applicable par part; ou ii) échanger, à la discrétion du gestionnaire, un nombre prescrit minimal de parts contre un panier de titres et de la trésorerie, ou contre uniquement de la trésorerie ou contre des titres et de la trésorerie. Les distributions notionnelles (autres qu'en trésorerie) sont réinvesties dans des parts additionnelles, qui sont immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts en circulation après les distributions est égal à celui avant les distributions et que la valeur liquidative par part reste la même. Ces distributions augmentent le prix de base rajusté pour le porteur de titres.

Le gestionnaire a mis en place un régime de réinvestissement en vertu duquel les distributions en trésorerie sont utilisées pour acheter des parts sur le marché, qui sont par la suite portées au crédit du régime de l'adhérent par l'intermédiaire de CDS (Services de dépôt et de compensation CDS inc.). Les investisseurs désirant souscrire à ce régime à une date précise de clôture des registres aux fins de distributions doivent informer l'adhérent à la CDS bien avant cette date.

Tous les titres d'une série d'un Fonds ont égalité de rang pour ce qui est des distributions. Chaque porteur de titres d'un Fonds a un droit de vote par tranche de un dollar détenue dans les titres de ce Fonds. Les fractions de titres donnent des droits de vote au prorata de leur valeur. Un Fonds n'est généralement assujéti à aucune restriction ou exigence particulière en matière de capital pour ce qui est des souscriptions et des rachats de titres, exception faite des exigences de souscription minimales. Toutefois, Fidelity peut, en de rares occasions, suspendre temporairement le droit des porteurs de titres de demander le rachat de leurs titres, reportant ainsi le versement du produit de la vente. Les variations attribuables aux porteurs de titres sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de titres du Fonds. Conformément aux objectifs et aux politiques de gestion du risque, Fidelity vise à investir les sommes reçues à la souscription dans des titres appropriés, tout en maintenant une liquidité adéquate lui permettant de répondre aux demandes de rachat. Pour ce faire, le Fonds investit la majeure partie de son actif dans des titres pouvant être cédés facilement; il peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative.

Notes annexes – suite

Pour la période close le 30 septembre 2025 (non audité)
(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. Risque lié aux actifs numériques

Les activités d'un Fonds l'exposent à différents risques liés aux actifs numériques : le risque lié aux cryptomonnaies, le risque lié à l'absence de couverture d'assurances, le risque de volatilité des cours des actifs numériques, le risque de perte de « clés privées » et le risque de liquidité. Fidelity vise à réduire l'incidence défavorable que ces risques pourraient avoir sur la performance en ayant recours à des conseillers en valeurs professionnels et expérimentés, en surveillant quotidiennement les positions et les événements de marché.

Le risque du portefeuille est surveillé quotidiennement et revu mensuellement par le groupe responsable de la conformité des placements. Par ailleurs, chaque Fonds fait l'objet d'une revue trimestrielle formelle. Le groupe responsable de la conformité des placements, les gestionnaires de portefeuille et les analystes principaux participent à une revue trimestrielle du portefeuille. Dans chaque stratégie, les portefeuilles sont comparés les uns aux autres, d'une part, et à leur indice de référence respectif, d'autre part. Les pondérations sectorielles et la répartition des titres sont analysées.

Risque des cryptomonnaies — Les cryptomonnaies (notamment, le bitcoin et l'éther), souvent appelées « monnaies virtuelles » ou « actifs numériques », fonctionnent comme une plateforme décentralisée d'échanges financiers entre des individus et une réserve de valeur utilisée comme de l'argent. Les opérations sur les cryptomonnaies s'effectuent sans la surveillance d'une autorité centrale ou d'une banque centrale et ces monnaies ne sont garanties par aucun gouvernement.

Les cryptomonnaies n'ont pas cours légal. Les gouvernements peuvent limiter l'utilisation et l'échange des cryptomonnaies et la réglementation en Amérique du Nord est encore en cours d'élaboration. Les plateformes d'échange des cryptomonnaies peuvent cesser de fonctionner ou cesser définitivement les transactions en raison de fraudes, de problèmes techniques, de piratages ou de logiciels malveillants.

Risques liés à la cybersécurité — Les risques liés à la cybersécurité sont les dommages, les pertes et les responsabilités résultants d'une défaillance ou d'une intrusion dans le système informatique d'une organisation. En général, les risques liés à la cybersécurité peuvent être liés à des attaques intentionnelles ou des incidents non intentionnels et ils peuvent provenir de l'externe ou de l'interne. Les cyberattaques comprennent l'accès non autorisé à des systèmes numériques (par exemple par le piratage ou la programmation de logiciels malveillants) dans le but de détourner des actifs ou des informations confidentielles, de corrompre des données, de l'équipement ou des systèmes, ou de causer des perturbations opérationnelles. Certaines cyberattaques peuvent également être menées sans commettre une intrusion. C'est le cas des attaques par déni de service sur des sites Web, lesquelles consistent à rendre les services réseau inaccessibles aux utilisateurs.

Les risques de cybersécurité peuvent nuire à un Fonds et aux porteurs de titres d'un Fonds de nombreuses façons, notamment en perturbant les activités d'un Fonds, en compromettant sa capacité à calculer sa valeur liquidative, en entravant les transactions effectuées par un Fonds ou dans un Fonds, ou en causant des violations des lois applicables en matière de protection de la vie privée et d'autres lois.

Même si le gestionnaire a élaboré des plans de continuité de l'exploitation et des systèmes de gestion du risque pour gérer les risques de cybersécurité, ces plans et ces systèmes ont des limites, notamment la possibilité que certains risques passent inaperçus. De plus, bien que le gestionnaire ait prévu des politiques et procédures de surveillance des fournisseurs, le Fonds n'a aucun contrôle sur les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par ses fournisseurs de service ou tout autre tiers dont les activités pourraient avoir une incidence sur le Fonds ou ses porteurs de titres. Par conséquent, le Fonds et ses porteurs de titres risquent de subir des préjudices.

Risque d'assurances — Un Fonds ne détient pas d'assurance pour couvrir le risque de perte d'actifs numériques détenus par un Fonds.

Le dépositaire détient une assurance responsabilité professionnelle correspondant au montant exigé selon les règles de l'OCRCVM ou des exemptions qui s'appliquent. Cette assurance couvre les risques liés aux services d'actifs numériques fournis par le dépositaire. Elle s'ajoute à l'assurance détenue par le sous-dépositaire, comme indiqué ci-dessous.

Le sous-dépositaire des actifs numériques détient la majorité des actifs numériques dont il a la garde en stockage hors ligne. Les actifs numériques détenus en stockage hors ligne sont protégés par des mesures de sécurité mises en place par le sous-dépositaire des actifs numériques. Les actifs numériques peuvent aussi être détenus temporairement dans un portefeuille en ligne à la demande du sous-dépositaire des actifs numériques.

Le sous-dépositaire des actifs numériques détient actuellement une assurance responsabilité professionnelle pour le protéger des risques comme le vol de trésorerie et d'actifs numériques (dont le vol dans le portefeuille en ligne du sous-dépositaire des actifs numériques), avec des limites minimales tel que jugé nécessaire par le sous-dépositaire des actifs numériques et avec un assureur dont la notation AM Best est d'au moins de A-, VII. Le montant et la disponibilité continue de cette couverture peuvent être changés par le sous-dépositaire des actifs numériques à son gré.

Risque de perte de « clés privées » — La perte ou la destruction des « clés privées » d'un Fonds pourrait lui bloquer l'accès à ses actifs numériques. La perte de ces clés privées pourrait être irréversible et pourrait entraîner la perte de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs numériques d'un Fonds.

Risque lié à la résidence du sous-dépositaire — Le sous-dépositaire des actifs numériques n'est pas établi au Canada et la totalité ou une part importante des actifs est située à l'extérieur du Canada. En conséquence, il pourrait être difficile de faire valoir des droits reconnus par la loi au Canada sur ces actifs.

Risque de volatilité des cours des actifs numériques — Le marché des actifs numériques est sensible à la conjoncture, et tout changement important dans la confiance des investisseurs peut donner lieu à de fortes fluctuations du volume et des cours. Les cours des actifs numériques sur les plateformes publiques d'échange n'ont qu'un court historique et dépendent de nombreux facteurs, dont le niveau de liquidité. Même les plus importantes plateformes d'échange ont connu des interruptions des transactions, qui ont réduit la liquidité des actifs numériques et entraîné une volatilité des cours et une perte de confiance dans le réseau et les plateformes d'échange en général. La dynamique des actifs numériques a suscité des spéculations quant à leur appréciation future, ce qui a accentué leur volatilité.

Notes annexes – suite

Pour la période close le 30 septembre 2025 (non audité)
(Montants en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Par ailleurs, les plateformes d'échange d'actifs numériques et les dépositaires qui utilisent l'effet de levier dans le cadre de leurs activités s'exposeraient à un risque de solvabilité advenant des retraits importants dont la valeur excède celle des actifs liquides. Chaque dépositaire d'un Fonds et le sous-dépositaire des actifs numériques n'utilisent pas l'effet de levier et n'hypothèquent pas à nouveau des actifs numériques, dont le bitcoin et l'éther, afin d'éviter toute exposition à ce risque ou toute société qui emploie de telles tactiques. Toutefois, l'insolvabilité de concurrents du secteur d'activité pourrait accroître la volatilité et se répercuter sur la liquidité des actifs numériques d'un Fonds. Ainsi, le fonds sous-jacent pourrait se heurter à une augmentation des coûts d'exécution des opérations ou être incapable d'exécuter quelque opération dans ces circonstances.

Risque de liquidité — Un Fonds pourrait ne pas toujours être en mesure de vendre ses actifs numériques au prix désiré. Il pourrait être difficile d'exécuter une opération à un prix donné lorsque le nombre d'ordres d'achat et de vente est relativement faible sur le marché, notamment sur les plateformes d'échange, ou lorsqu'il y a un manque d'actifs numériques. Une illiquidité inattendue sur le marché pourrait entraîner des pertes énormes pour les détenteurs d'actifs numériques.

Risque de concentration — Comme les Fonds cherchent à investir dans les actifs numériques, ils ne devraient pas réaliser de placements importants dans d'autres titres ou actifs. La valeur liquidative de chaque part de FNB pourrait être plus volatile que la valeur d'un portefeuille plus diversifié et elle peut varier considérablement sur de courtes périodes.

Risque d'incertitude lié au cadre réglementaire — En raison du court historique des actifs numériques et de leur émergence en tant que nouvelle catégorie d'actif, la réglementation de ces actifs est en cours d'élaboration. Étant donné que le marché des actifs numériques est en grande partie non réglementé à ce jour, de nombreux marchés et contreparties qui effectuent des transactions ou qui facilitent les opérations exclusivement en actifs numériques ne sont assujettis à aucune obligation d'inscription ou de licence auprès d'un organisme de réglementation et ne sont donc pas directement soumis aux exigences qui s'appliquent aux entreprises de services financiers. Cette incertitude réglementaire et toute mise en place ou modification future d'une réglementation applicable pourrait avoir une incidence sur un Fonds.

Risque de change — Le risque de change découle des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un Fonds. Un Fonds est exposé au risque, direct ou indirect, que la valeur des placements fluctue du fait de variations des taux de change. Les placements visant des actifs non monétaires, comme les actifs numériques, ne sont pas considérés comme vulnérables au risque de change. L'exposition au risque de change découlant des actifs et passifs non monétaires est considérée comme une composante de l'autre risque de prix et non du risque de change. La direction surveille le risque lié à tous les actifs et passifs financiers libellés en devises et peut conclure des contrats de change à terme pour réduire l'exposition du Fonds aux variations des taux de change (telles que les variations du dollar américain, de l'euro et du yen). En règle générale, les contrats à terme de gré à gré utilisés pour se prémunir contre les variations des taux de change n'éliminent pas entièrement l'effet de ces variations. Lorsque le marché est soumis à des contraintes ou à des volatilités extrêmes, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de prévenir les pertes découlant de son exposition à des devises.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de chacun des Fonds ont été préparés par Fidelity Investments Canada s.r.l. (Fidelity), à titre de gestionnaire des Fonds. Fidelity est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers. Le conseil d'administration de Fidelity a la responsabilité d'examiner et d'approuver les présents états financiers.

Fidelity maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent des montants et des informations fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

Amanda Thomas

Vice-présidente et trésorière du Fonds
Fidelity Investments Canada s.r.l.
Le 6 novembre 2025



Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto (Ontario) M5G 2N7

Gestionnaire

Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto (Ontario) M5G 2N7

Conseiller en valeurs

Fidelity Investments Canada s.r.i.
Toronto (Ontario)

Dépositaire

Services de compensation Fidelity Canada s.r.i.
Toronto (Ontario)

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

State Street Trust Company of Canada
Toronto (Ontario)

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Toronto (Ontario)

Visitez notre site Web au

www.fidelity.ca

ou communiquez avec le Service à la clientèle de Fidelity
au 1 800 263-4077

Les FNB Fidelity sont vendus par des courtiers inscrits. Chaque FNB fait l'objet d'un prospectus qui contient des renseignements importants sur le FNB, y compris ses objectifs de placement et les frais applicables. Le lecteur est avisé qu'il doit obtenir un exemplaire de ce prospectus, le lire attentivement et prendre conseil auprès d'un courtier inscrit avant d'investir. Investir dans des FNB comporte des risques, au même titre que dans tout autre placement. Il est impossible de garantir qu'un FNB réalisera ses objectifs de placement. Par ailleurs, sa valeur liquidative, son rendement et le rendement de ses placements pourraient être assujettis, de temps à autre, à des variations en fonction des conditions du marché. Les investisseurs peuvent réaliser un gain ou subir une perte à la vente de leurs titres d'un FNB Fidelity. Le rendement passé n'est pas une garantie ni n'est représentatif du rendement futur. La répartition des placements du FNB est présentée à des fins d'illustration de la manière dont un FNB peut investir. Elle n'est pas nécessairement représentative des placements actuels ou futurs d'un FNB. Un FNB peut modifier ses placements à tout moment.